

Bonjour Mr Ibled, commissaire enquêteur,

Après une lecture approfondie du dossier d'APTIV je m'oppose à cette extension.

Quand va-t-on mettre la priorité sur les personnes et non sur l'activité économique ?

**Risque pour le captage d'eau :**

Cette zone industrielle est trop proche du captage d'eau de la chevalerie.

Le risque zéro n'existe pas et la seule solution est d'implémenter ce type de traitements loin des habitations.

L'histoire nous confirme que malgré le suivi, les analyses les efforts des industriels il y a toujours des accidents et que les industriels minimisent les impacts.

Non loin de cette installation et très récemment une fuite d'eau glycolée c'est produite.

[https://www.lechorepublicain.fr/epernon-28230/actualites/epernon-une-fuite-de-10-000-litres-d-eau-glycolée-a-l-usine-sealed-air\\_13731946/](https://www.lechorepublicain.fr/epernon-28230/actualites/epernon-une-fuite-de-10-000-litres-d-eau-glycolée-a-l-usine-sealed-air_13731946/)

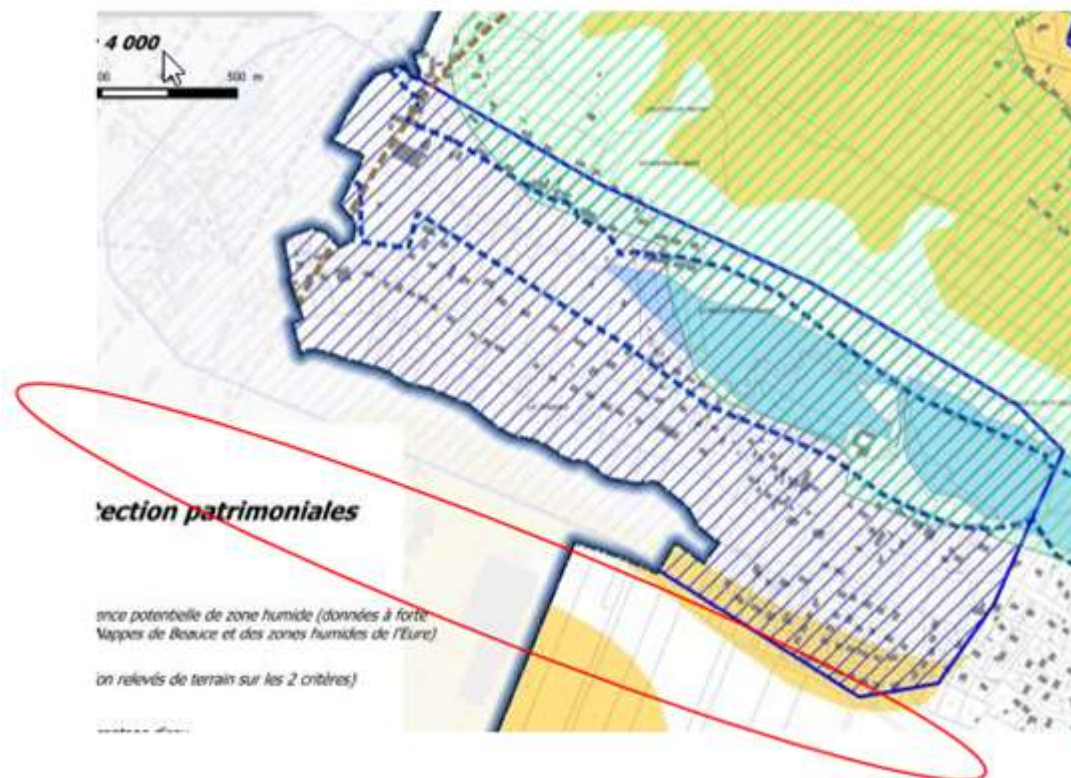
De plus l'ARS alerte sur le fait que cette entreprise est proche du périmètre de captage d'eau de la chevalerie :

**1 - L'alimentation en eau potable**

Le terrain se situe en limite extérieure du périmètre de protection rapproché du captage d'alimentation en eau potable La Chevalerie à Droué-sur-Drouette. Ce captage est en cours de procédure de déclaration d'utilité publique. Même si l'entreprise n'est pas soumise aux prescriptions de l'hydrogéologue agréé, sa forte proximité nous impose de recommander à l'entreprise de veiller à limiter les risques sanitaires liés au dépôts ou stockage de matières dangereuses à proximité du forage.

On impose des contraintes aux habitants (ce qui est normal) mais les industriels peuvent stocker des matières dangereuses sans que cela ne pose problème.

Voici en rouge la zone industrielle qui ne fait pas partie du périmètre de captage et en bleu les habitations qui elles ont des contraintes pour éviter les risques de pollution :



### Rejets atmosphériques :

Cette zone industrielle est trop proche des habitations d'Epernon et de Droue :



On admet émettre des rejets dans l'atmosphère proche des habitations : méthane, COV, COVNM, benzène, nickel...

Qui va contrôler les rejets ? Un cabinet indépendant ? A quel fréquence ? Qui va contrôler les installations, les filtres....

S'il y a un risque même minime pour les habitations faut installer ce type de traitement loin des habitations !

### **Nuisances sonores :**

L'entreprise fonctionne déjà 24/24, dans le projet il ne font aucune référence aux habitation de droue sur drouette.

4 nouvelles maison vont être construite à proximité de cette nouvelle installation.



Aucune étude sonore n'a été faite par APTIV avec une comparaison avec l'usine à l'arrêt et en fonctionnement car ils ne veulent pas arrêter la production.

Le cabinet qui est mandaté par APTIV n'a jamais pu faire cette mesure usine à l'arrêt.

Dans le repère P2 la source de bruit est directement dirigée vers les habitations sans dispositif pour réduire le bruit.

Pour rappel : Les bruits provenant des activités sont réglementés aux articles R. 1336-6 à R. 1336-9 du CSP La différence entre le niveau de bruit ambiant et le bruit en cause ne doit pas être supérieure à 5 décibels (dB) le jour (de 7 à 22 heures) et à 3 dB la nuit.

A aucun moment APTIV ne précise si des mesure spécifiques seront prises pour en réduire les bruits actuels et futurs avec par exemple des mur anti bruits...

### **Trafic Routier :**

Quel est l'impact d'une telle installation sur le trafic routier ? Aucune information n'est précisée.

Il va certainement y avoir des camions pour acheminer la matière première et ensuite d'autres pour évacuer la marchandise et les rejets.

La départementale est déjà saturée, il faudrait avoir une estimation de cette augmentation pour si besoin interdire ce type d'installation.

**Conditionnement de la marchandise :**

La marchandise n'est pas stockée sur le site de production, APTIV a prévu un dispositif pour que les camions puissent patienter à l'intérieur des installations et non à l'extérieur ?

En effet voici pour rappel le résultat de deux heures de nettoyage organisé par une association à Droue sur Drouette :



En effet seul une minuscule poubelle est implémentée sur le site à l'extérieur de l'usine, aucun parking intérieur n'est autorisé pour les transporteurs qui stationnement en dehors et pollue les environs.

L'entreprise à été alertée plusieurs fois et rien n'a été fait.

**Agriculture :**

APTIV est proche de terrains agricoles les risques de contamination des terres est réel et ne doit pas être négligée :



### **Pollution des sols :**

Pour rappel cette entreprise était installé dans un autre terrain de cette zone industrielle, avant nommée FCI et qui a laissé un terrain pollué classé au site BASOL :

[https://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index\\_sp=28.0038](https://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=28.0038)

Après l'achat du site par DELPFI en 2012, les bâtiments ont été démolis en 2013. Les surfaces mises à nu ont été confinées sous une membrane étanche afin d'éviter la lixiviation des sols et la propagation des polluants.  
Cependant en 2014 une augmentation des concentrations en COHV a été détectée dans les eaux souterraines. Afin d'en déterminer l'origine des investigations complémentaires ont été réalisées.  
La membrane étanche a été vérifiée et présente une déchirure de 10 cm à l'angle ouest jugée peu impactante.  
Deux nouveaux piézomètres et deux piézaires ont été installés en septembre 2015 pour cibler les sources potentielles.

Voici l'état de la bâche d'après une photo prise par google earth :



**Pour toutes ces raisons je m'oppose à ce type d'installation.**

Merci de me confirmer la bonne réception de mon mail.

Cordialement.

Tieres Alexandre